

Article 31 du Règlement

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, l'une des promesses qu'on trouve dans l'infâme livre rouge a trait à l'obligation de rendre compte. Toutefois, lorsque des questions importantes sont posées à la Chambre pendant la période des questions au sujet des dépenses excessives du gouvernement, des soins de santé, de l'autonomie gouvernementale des autochtones et de la justice pénale, le gouvernement ne veut ou ne peut jamais répondre.

Les seules fois où les ministériels répondent aux questions, c'est lorsque celles-ci sont posées par des députés de leur propre parti.

De ce côté-ci de la Chambre, nous posons des questions légitimes touchant la vie des Canadiens. Qu'en est-il donc de cette obligation de rendre compte? Quand la période des questions va-t-elle devenir la période des réponses? Les Canadiens ont le droit d'avoir des réponses directes et franches à ces questions, et les réformistes continueront d'exiger du gouvernement qu'il remplisse sa promesse d'être plus ouvert et plus comptable.

* * *

[Français]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PALESTINIENS

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, Israël et l'OLP ont signé hier, au Caire, un accord historique sur l'autonomie gouvernementale des Palestiniens.

Après plusieurs décennies de conflits politiques et militaires, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat se sont entendus sur un plan d'action visant la création d'un territoire palestinien dans la bande de Gaza et à Jéricho.

Cet accord marque le début de la fin d'une longue et difficile occupation militaire des territoires palestiniens. Certes, les appréhensions persistent dans les deux camps, mais c'est maintenant au tour des parties de prouver leur bonne volonté et de jeter les bases d'une nouvelle coopération entre les peuples israélien et palestinien.

Nous félicitons les négociateurs des deux côtés pour ce dénouement remarquable. Cet accord représente un grand pas vers la paix durable au Moyen-Orient, et nous espérons qu'il sera accueilli favorablement par tous les habitants de la région.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. John Loney (Edmonton—Nord): Monsieur le Président, la semaine du 1^{er} au 7 mai sera la Semaine de l'arbre et des forêts. Chaque année, l'Association forestière canadienne confère à une municipalité le titre de Capitale forestière du Canada.

Je suis fier d'informer la Chambre que c'est la ville d'Edmonton qui a reçu ce titre cette année. Je suis heureux que la population d'Edmonton ait été récompensée des efforts qu'elle déploie pour souligner l'importance des forêts rurales et urbaines pour

l'environnement et le développement socio-économique de la ville.

Edmonton est une ville verte qui a la réputation d'avoir la plus grande superficie de parcs urbains de toutes les villes d'Amérique du Nord. Tous, les résidents comme les nombreux visiteurs, profitent de ces terres boisées. Edmonton est également la porte d'entrée des immenses terres boisées du nord de la province, qui acquièrent une importance grandissante pour la diversification de l'économie de l'Alberta et le secteur forestier canadien dans son ensemble.

Permettez-moi de féliciter les gens d'Edmonton ainsi que tous les travailleurs forestiers de ma région dont la contribution a fait de 1994 une année mémorable pour ma ville.

* * *

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Reg Alcock (Winnipeg—Sud): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion internationale de parlementaires qui sont préoccupés par la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine.

En tant que Canadien, j'étais fier du travail que le Canada y accomplit et je tiens à féliciter le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale, ainsi que nos hommes et nos femmes qui font un important travail sur les lieux, en Bosnie-Herzégovine. Pourtant, je ne peux pas m'empêcher de me demander si nous ne pouvons pas faire davantage.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont ouvert leur cœur et leur foyer à ceux et celles qui se trouvaient coincés dans les zones de guerre. Je pense que nous devrions encore en faire autant pour venir en aide aux gens qui vivent dans le danger permanent et pour faire en sorte que les enfants échappent aux balles des fusils.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les droits élevés qu'il faut payer pour obtenir un permis d'exploiter un taxi ou une limousine à l'aéroport Pearson accablent les artisans du taxi au chômage.

Chaque année, l'augmentation des tarifs d'assurance, du prix de l'essence, des frais d'entretien et des droits de permis, ainsi que la rareté des clients, font que les artisans du taxi et leurs familles ont toutes les peines du monde à survivre.

Ça ressemble au problème de la contrebande des produits du tabac. Les droits élevés qu'il faut payer pour obtenir un permis forcent les vrais artisans du taxi à renoncer à leur gagne-pain et créent une situation dont profitent les chauffeurs sans permis pour offrir leurs services à des tarifs inférieurs à ceux qui sont prévus par la loi.

J'exhorte le ministre des Transports à ordonner aux représentants de l'administration aéroportuaire d'abaisser les droits de permis. En abaissant ces droits, on atténuera les pressions financières qui s'exercent sur les artisans du taxi et on mettra fin aux pratiques illégales des chauffeurs sans permis.